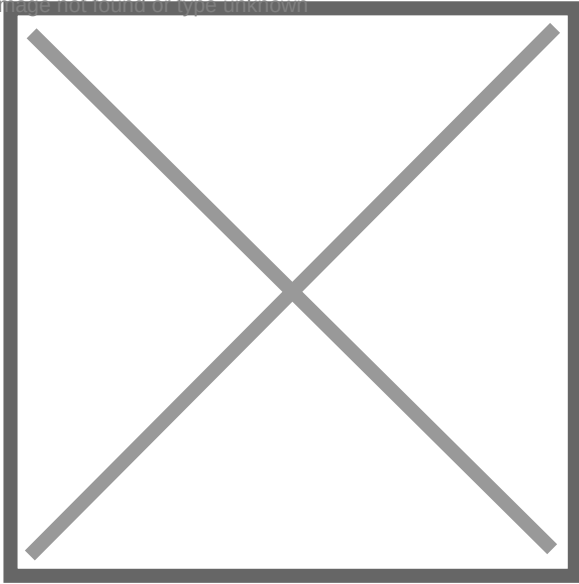


Image not found or type unknown



Le contrat cae peut-il être accorder au chomeur en ctp

Par **garounette68**, le **12/11/2009** à **06:49**

Bonjour,

Je suis actuellement en CTP suite a un licenciement economique j'ai 43 ans et sans aucun diplome, je desirerais savoir si dans mon cas je peut avoir droit a ce type de contrat (CAE) .
Je souhaiterais travailler en tant q'agent de service dans une creche privée (il parait que c'est possible même sans diplome) .
Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter merci.